



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 4 DÉCEMBRE 2015 A
18 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6
Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Sylvie Chartier, conseillère, siège no3

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Demande de non-participation de la municipalité de Lac-Beauport au projet de Biomasse et au projet de création par la MRC de La Jacques-Cartier d'une société privée de développement économique

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation et l'avis d'ajournement qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

M. le conseiller François-Bernard Saillant offre ses excuses au directeur général et aux membres du conseil pour son retard à la séance extraordinaire du 2 décembre 2015 causant son annulation et le déplacement inutile des membres du conseil. Il soutient que la situation ne devrait plus se reproduire.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 06.

319-2015

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

320-2015

3.1 Adoption - Demande de non-participation de la municipalité de Lac-Beauport au projet de Biomasse et au projet de création par la MRC de La Jacques-Cartier d'une société privée de développement économique

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier travaille actuellement sur un projet de création d'une Société de développement économique (SDE) aux fins de financer à même les fonds de l'ancien CLD estimés à plus de 250 000 \$, un projet de Biomasse;

ATTENDU QUE la structure de gestion de la future SDE prévoit l'exclusion du contrôle public malgré l'injection massive de fonds publics provenant des municipalités membres de l'ancien CLD;

ATTENDU QUE les citoyens de Lac-Beauport nous ont clairement exprimés en consultation publique le 22 octobre 2015 que le développement industriel ne s'inscrit pas dans l'ADN de notre municipalité;

ATTENDU QUE nous avons bien entendu, en séance plénière le lundi 23 novembre 2015, les explications de ces deux projets (SDE et Biomasse) par le directeur général par intérim de la MRC M. Marc Giroux et par le préfet, M. Robert Miller;

ATTENDU QU' que la municipalité de lac-Beauport finance déjà à même les fonds publics la corporation locale de développement « le regroupement du Lac »;

ATTENDU QU' il nous apparaît inapproprié, que les fonds publics de notre municipalité provenant de l'ancien CLD soient gérés par une société sans droit de regard;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Lac-Beauport s'oppose au projet de création d'une Société de développement économique par la MRC de La Jacques-Cartier.

Que le conseil municipal de Lac-Beauport demande au ministre des Affaires municipales et de l'Organisation territoriales de ne pas autoriser le projet de la création de la SDE de la MRC de La Jacques-Cartier ou permettent aux municipalités membres de la MRC de La Jacques-Cartier qui le désirent, d'être exclues de la création de la future Société de développement économique avec pleine compensation sur le retour des anciens fonds du CDL de La Jacques-Cartier au prorata de leurs contributions.



Que copie de la présente résolution de la Municipalité de Lac-Beauport soit transmise à tous les conseillères et conseillers municipaux des municipalités constituantes de la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉ SUR DIVISION
4 POUR / 2 CONTRE**

10. Période de questions

À 18 h 25, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 25.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 18 h 25.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier